## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### Article 1: Réservation

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hôtel de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord de l'hôtelier. A l'occasion de toute réservation le client devra présenter une carte d'identité et une carte bancaire. Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties. Les réservations effectuées sur notre site sont effectives après le débit des frais de réservation. En cas de rejet l'hôtel pourra annuler cette réservation.

L'hôtel se réserve le droit d'effectuer une pré-autorisation de la carte de crédit avant la date d'arrivée.

Le montant de l'acompte est de 30% du montant total du séjour.

### Article 2: Paiement

La prestation de logement est payable le jour d'arrivée, il ne sera procéder à aucun remboursement en cas de départ anticipé. Nous acceptons toutes les cartes bancaires sauf AMERICAN EXPRESS. Il est aussi possible de régler par chèque vacances ou espèces.

Par application de l'article 2102 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer.

Un numéro de carte bancaire sera exigible en tant que garantie.

Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

### Article 3 : Taxe de séjour

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place pour un montant de 0.70€ par adulte et par nuitée.

### Article 4: Annulation / modification de réservation et engagement

En cas de modification ou d'annulation de réservation, tout client est tenu de prévenir 15 jours avant. Faute par le client d'avertir dans les délais cidessus, l'acompte restera acquis à l'hôtel. Toute location commencée est due en entier dès votre arrivée.

Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement. En cas de non présentation, l'hôtel exige 100% du séjour et aura la possibilité de relouer la chambre.

En cas de modification pendant le séjour l'hôtel exige 100% du séjour.L'hôtelier a la possibilité de relouer une chambre sans délai dans les conditions suivantes:

- · Annulation par le client.
- Modification de la réservation par le client.
- · Non présentation du client.
- Erreur par le client lors de la prise de réservation, sur les dates, la quantité de chambres ou le type de chambre.

## Article 5 : Accès aux chambres, départ et arrivée

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 16 heures. La location à la nuit cesse à 10h30, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Tous départs après 11h donnera lieu à facturation d'une nuit complète supplémentaire.

Une empreinte carte bancaire sera demandée par l'établissement à votre arrivée.

Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre à la réception. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel, il doit avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer, sous peine de voir l'objet lui être facturé.

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

# Article 6 : Enfants et lits d'appoint

Un enfant de moins de 2 ans, est facturé 9€ par nuit, aucun lit d'appoint n'est disponible.

Le nombre maximum de lit bébé en chambre est égal à 1.

Les suppléments ne sont pas automatiquement calculés dans le montant total de la réservation sur le site et doivent être réglés séparément directement auprès de l'établissement.

### Article 7: Animaux domestiques

Sont admis uniquement les chiens avec un supplément de 15€ après accord de l'hôtelier, faute de quoi, l'accès à l'hôtel pourra lui en être interdit. Les chiens guides d'aveugles sont admis gratuitement avec accord préalable de l'hôtelier.

L'animal de compagnie est sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de le laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage, causé volontairement ou involontairement, devra être acquitté par le locataire de la chambre.

## Article 8 : Dégradation

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à leur arrivée à la réception de l'hôtel tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte bancaire du client.

L'hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 100€ à 500€.

L'hôtel peut exiger un forfait de ménage si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable. En cas de détérioration de moquette, literie, sommier, l'hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 500€ pour remise en état et pour ne pas pouvoir relouer les chambres.

De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour.

Toutes nos chambres et l'ensemble de l'établissement sont non-fumeurs. L'hôtel se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans sa chambre. Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur ou en dehors des zones indiquées, il sera invité à quitter l'hôtel.

En cas de non respect du règlement intérieur de l'hôtel (consultable sur place) le client sera invité à quitter l'hôtel sans ne pouvoir exiger aucun remboursement. L'hôtel se réserve le droit de prélever le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre. Ce montant sera prélevé sur l'empreinte carte bancaire fournit à la réservation. L'hôtel n'aura aucune obligation quand à prévenir le client mais peut lui fournir sur demande une facture.

### Article 9: Réclamation

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier sur-le-champ.

## Article 10 : Affaires oubliées

Les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896. Si le client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui si se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquittement par le client des frais d'expédition.

### Article 11 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'Hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ÉTABLISSEMENT DANS L'INSTANT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITÉ.